



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dopage

Question écrite n° 74289

Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les ravages du dopage sanguin. Cette pratique très répandue dans certains milieux sportifs consiste à administrer des substances augmentant le nombre de globules rouges dans le sang ce qui, selon une étude menée dans la clinique universitaire de Navarre en Espagne, favoriserait les risques de thromboses dans le cerveau. Les produits administrés tels que les produits à base d'érythropoïétine (EPO) ou l'hormone de croissance accélèrent la production de globules rouges et ainsi le transport d'oxygène vers les muscles, ce qui augmente la puissance musculaire. Aussi, il paraît indispensable de sensibiliser les athlètes aux dangers auxquels ils s'exposent. C'est pourquoi il aimerait savoir quelles mesures pourraient être prises auprès des jeunes sportifs pour les informer des risques liés au dopage.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74289

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1499